

23/05/2018 - L'Europe de la défense sur les rails – Françoise Grossetête (LR, PPE, Fr)

« Après d'intenses négociations, nous sommes arrivés à un accord provisoire pour attribuer 500 millions d'euros à des projets industriels dans le domaine de la défense. Les États membres doivent maintenant prendre leurs responsabilités pour donner vie à l'Europe de la défense » a déclaré Françoise Grossetête, Rapporteur sur le règlement mettant en place un programme de développement industriel dans le domaine de la défense, suite à ce pré-accord trouvé mardi 22 mai soir.

« Si l'on veut protéger nos concitoyens face aux menaces actuelles, il faut développer ensemble des équipements et des matériels plus performants et plus compétitifs. Cela contribuera à l'autonomie stratégique de l'Union européenne, si nécessaire pour garantir notre liberté d'action sur la scène internationale » selon la députée européenne.

Le Fonds européen de défense comporte deux volets, « recherche » et « capacités ». Ce programme constitue le deuxième volet de ce Fonds et devrait entrer en vigueur dès le 1er janvier 2019, pour deux ans. 500 millions d'euros, au niveau européen, viendront soutenir des projets industriels innovants faits en coopération dans le domaine de la défense, auxquels s'ajouteront 2 milliards d'euros des États membres.

« Le futur de la politique industrielle de défense européenne dépendra de la réussite de ce premier programme communautaire » a-t-elle conclu.

Le vote en session plénière du Parlement pourrait avoir lieu au plus tard lors de la session plénière du 10 au 13 septembre 2018.